



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 1^{er} février 2024 par le Ministre-Président, Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'modifiant l'arrêté royal du 10 avril 1995 déterminant les activités à caractère industriel ou commercial pour lesquelles le conseil communal peut créer une régie communale autonome dotée de la personnalité juridique', portant le numéro 75.515/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 6 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.